



Vol par un courtier

Par Mangousteh

Bonjour,

Je viens vers vous car je me suis fait volé 100? par un courtier.

Je les contactes en décembre cherchant désespérément une assurance pour une voiture que je vais acheter.

Je suis un peu stressé car j'avais rdv le vendredi à la banque pour voir pour un crédit auto, étant jeune permis et radié des assurances (seulement pour défaut de papier) et que la voiture que j'avais en prévision était assez puissante, je voulais voir si j'avais possibilité de m'assurer avant.

Je fais des simulations pour la plupart négative, et un courtier m'appelle et dit qu'il pourrait m'assurer assez facilement.

La dame me propose un paiement de 100? pour réserver le prix et la place a l'assurance, je lui explique que pour le moment je n'ai toujours pas la voiture, et que je l'aurai sûrement en janvier si tout ce passe bien sachant que mon crédit avait des chances d'être refusé étant apprenti (mais avec une bonne situation donc ça me donnait un espoir), ce à quoi elle me répond que si jamais ça ne se fait pas un remboursement aura lieu et que j'avais pas de soucis à me faire.

Ceci étant, credit refuse pour contrat trop court, autre voiture grosse passe juste après, donc impossibilité d'acheter nouvelle voiture.

Je les rappelle la semaine dernière pour être remboursé de la réservation et me dit maintenant que c'est impossible, en me donnant des clauses qui ne m'ont pas été dites lors de mon paiement.

Que pourrais je faire ? Me tourner vers la justice ?

Par yapasdequoi

Bonjour,

C'est probablement abusif.

A signaler à la DGCCRF.

[url=https://signal.conso.gouv.fr/]https://signal.conso.gouv.fr/[/url]

Ou peut être même un faux courtier.

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1520]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1520[ur]